

14 • Le test de comportement •

Sigle : TC - TCE

14.1 Généralités

Cette épreuve est destinée à prouver une qualité indispensable, aussi bien des teckels de chasse que de compagnie, l'équilibre de leur caractère.

au coup de feu qui doit être organisé avant. Tous les teckels, inscrits à un livre d'origines reconnues par la F.C.I. ou à un livre d'attente également reconnu, peuvent participer à ce test.

14.2 Conditions d'admission au test

Les chiens doivent être âgés de 9 mois et plus. Aucun sigle de travail ou titre de beauté ne sont exigés, seul le test de fermeté

14.3 Saisons et territoires

Le test peut être organisé durant toute l'année sur un territoire qui suffit à ses besoins : terrain boisé, parc, jardin, sous-bois, mariant la

campagne et la ville dans sa promiscuité avec une rue suffisamment passagère comportant passages pour piétons visibles et trottoirs.

14.4. Les juges

Le test sera jugé par deux juges : un juge "travail" et un juge "beauté". Un seul des juges peut-être remplacé par un juge stagiaire ou un expert-confirmateur beauté en respectant toujours un jury beauté-travail.

14.5. La notation

Suffisant et insuffisant. L'insuffisant dans une des disciplines de l'épreuve exclut le candidat du reste de l'épreuve.

14.6. Déroulement du test

14.6.1. LA MARCHÉ AU PIED

Le teckel doit suivre son maître au pied à gauche ou à droite pour les gauchers, soit libre, soit à la laisse boudrier ou à la laisse simple mais pas trop courte. Le chien doit suivre son maître sur le parcours que lui indique un des juges, sans tirer sur la laisse ou près de la jambe pour le libre. Ils doivent contourner des arbres ou des piquets, faire des demi-tours, tourner à gauche ou à droite à la demande d'un juge et exécuter des arrêts francs. A l'arrêt du conducteur le chien doit

rester immobile ou mieux encore s'asseoir. Pour les demi-tours le chien ne doit pas gêner son maître.

Le chien qui marche devant son maître en tirant sur la laisse, qui ne suit pas, qui reste en arrière dans les demi-tours, reçoit la note « insuffisant ».

14.6.2. LA DOCILITÉ

Sur ordre du jury le conducteur détache son chien et le laisse quelque temps en liberté, environ 5 minutes et cela à une distance de 30 à 40 mètres. Au sifflet, à l'appel ou au geste, le teckel doit retourner vers son maître qu'il ne quittera plus sans nouvelle sommation.

Sur demande préalable uniquement et émanant du conducteur, l'obéissance absolue du chien peut être démontrée de la manière suivante : au retour vers son maître, à plus de 20 mètres, celui-ci sur commandement de son choix met son teckel au "down" ou "arrêt" pour aller le chercher et le mettre à la laisse ou le refaire venir vers lui. Le teckel qui refuse de quitter son maître ou au contraire qui sort de la main de celui-ci ou qui refuse de revenir vers lui reçoit la note « insuffisant ». Il en est de même si le conducteur est obligé de se déplacer pour récupérer le chien non docile.

14.6.3. LA DÉPOSE

Les teckels seront jugés par groupes qui ne dépassent pas 4 chiens. On choisira un endroit bien dégagé afin de pouvoir les observer pendant la dépose. Les chiens sont à une distance d'environ 10 mètres l'un de l'autre, déposés libres ou attachés, mais de telle manière qu'ils puissent se lever ou se déplacer dans un rayon d'au moins un mètre. A la dépose libre, le collier peut être laissé au chien et la laisse détachée, déposée près de lui mais non sur le chien. Les teckels peuvent être déposés sur loden, sac à dos, couverture, veste ou autres.

Les conducteurs se retirent à une distance d'au moins 50 mètres et hors de vue de leur chien. Les chiens peuvent lever la tête ou s'asseoir. Les teckels ne doivent pas s'éloigner de leur place au-delà d'un mètre ni donner de la voix, ni geindre sinon ils reçoivent la note « insuffisant » et seront exclus du test. La dépose doit durer 5 minutes minima.

14.6.4. LE COMPORTEMENT EN PRÉSENCE DU TRAFIC ROUTIER.

Pour passer cette épreuve, le teckel doit avoir successivement réussi aux autres épreuves-tests. Il doit marcher à la laisse ou au bau-

drier avec du mou à gauche ou à droite de son conducteur, sur le trottoir ou au bord de la route avec circulation intense.

Sur ordre d'un juge, le conducteur traverse la route, le chien ne devant ni le gêner ni manifester de la peur à l'encontre du trafic routier. Conducteur et chien doivent faire demi-tour et revenir au point de départ.

Dans le meilleur des cas le chien peut s'asseoir avant de franchir cette route ou marquer un arrêt. Il est évident que le couple conducteur-chien ne doit pas perturber le trafic. Pour réussir ce test, le couple se doit de donner l'impres-

sion d'une parfaite harmonie dans ses déplacements en ville.

La discorde du couple ou la crainte du chien exclut les concurrents par la note « insuffisant ».

14.6.5. LA PASSION POUR LE TRAVAIL À L'EAU

A noter que cette épreuve est facultative.

La pièce d'eau où se déroule cette épreuve doit être suffisamment grande pour pouvoir jeter un objet à 6-8 mètres. L'objet quelconque doit être préhensible sur l'eau par le petit chien qu'est le teckel: bâton, canard tiré... Suivant le cas, on peut demander au concurrent d'amener

son "apportable" Il faut éviter les petites balles qui flottent, mais qui avancent dès que le chien veut la saisir, car il risque de la pousser loin et "boire la tasse". La sortie de l'eau doit être dégagée et accessible au chien. Le teckel doit, sur l'ordre du conducteur, récupérer l'objet et le ramener sur la berge ou mieux encore le donner à son maître. Les encouragements doivent être courts et brefs. Deux essais sont autorisés. Le teckel qui n'entre pas dans l'eau ou refuse de ramener l'objet ou la pièce reçoit la note « insuffisant ». A noter que la réussite de cette épreuve ne donne pas droit au sigle de travail Wa.

14.6.6. LA RÉCOMPENSE

Aucun classement ne se fera entre tous les chiens reçus au test. Seul le meilleur du jour sera choisi par les juges sur l'ensemble du travail effectué. La signature par les deux juges sera apposée sur le carnet de travail et le sigle « TC ou TCE » (test avec travail à l'eau) sera attribué selon le cas.

A noter que l'épreuve une fois réussie ne pourra être renouvelée par le même chien et que cette réussite du test n'ouvre pas la classe travail en exposition.

Les organisateurs doivent faire parvenir les résultats de ces épreuves au Club, pour enregistrement et publication.